

Présents : 15  
Procurations : 6  
Votants : 21

**DÉLIBÉRATION N°10**  
**Séance du : 17 juin 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 11 juin 2025 s'est réuni aux locaux culturels (salle 4, déclarée à la Préfecture salle du conseil pendant les travaux de la mairie) sous la présidence de Mme Carole HEULOT, Maire de Ruaudin.

**Présents :**

Mesdames Carole HEULOT, Nadia BOUTIMAH, Dominique DORLÉANS, Emilie LAIZEAU, Sylvie LEFFRAY, Liliane MAINGARD, Muriel PEDEMAS.

Messieurs Laurent BREMOND, Philippe BRIFAUT, Pascal CHAPUIS, Didier CHOUTEAU, Daniel DOIZE, Dominique JODEAU, Claude GASNOT, Christian VERNET.

**Absent(e)s excusé(e)s**

Mesdames, Ophélie DA SILVA, Annie MOIREAU, Catherine ROBERT.  
Messieurs Patrick CORRE, Samuel LOISON, Guillaume SALAUD.

**Absent(e)s**

Madame Betty BOUDIER, Monsieur Patrick BERGET.

**Pouvoir(s)**

Madame Ophélie DA SILVA a donné pouvoir à Madame Nadia BOUTIMAH  
Madame Annick MOIREAU a donné pouvoir à Monsieur Dominique JODEAU  
Madame Catherine ROBERT a donné pouvoir à Madame Sylvie LEFFRAY  
Monsieur Guillaume SALAUD a donné pouvoir à Monsieur Christian VERNET  
Monsieur Samuel LOISON a donné pouvoir à Monsieur Didier CHOUTEAU  
Monsieur Patrick CORRE a donné pouvoir à Monsieur Claude GASNOT

Secrétaires de séance : M. Christian VERNET et M. Claude GASNOT, élus à l'unanimité

**Rapporteur Monsieur Laurent BREMOND, Adjoint au maire en charge de l'Urbanisme**  
**Point 10 : Rétrocession OLYMMO/RUAUDIN Lotissement Le Clos du Taillis**

La société OLYMMO a réalisé un lotissement selon le Permis d'Aménager référencé PC 72260 17 Z0003 et ses modificatifs. Ce lotissement se trouve sur les parcelles cadastrées section AI numéro 30 et 103, situées Rue du Taillis.

Les travaux du lotissement étant terminés, la société OLYMMO a sollicité la Commune en date du 21 mars 2023 pour classer dans le domaine public les parcelles cadastrées section AI numéro 267 et 270. Ces parcelles ont vocation actuelle d'espaces verts et de cheminements piétons.

Après étude et instruction de la demande, Le Mans Métropole a repris la partie réseaux de ce lotissement. Le Mans Métropole a fait l'acquisition en décembre 2024 des parcelles suivantes : AI 266, AI 268 et AI 269 d'une contenance globale de 1 484 m<sup>2</sup>. La procédure de classement dans le domaine public ne nécessite pas, ici, une enquête publique préalable.

Il restera donc, à la Commune, la charge de l'entretien des espaces verts et la gestion des cheminements piétons. Madame le Maire propose donc de régulariser la rétrocession des espaces verts et cheminements piétons du Lotissement « Le Clos du Taillis » sous réserve de l'exécution du désherbage des cheminements piétons par la société OLYMMO.

La contenance de ces parcelles représente 09a 47ca :

AI 267 = 08a 70ca

AI 270 = 77ca

Soit 947 m<sup>2</sup>.

Les frais d'actes seront à la charge du vendeur car la rétrocession est à leur initiative.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de :

- De valider la rétrocession dans l'espace public, entre OLYMMO et la Commune de Ruaudin, les parcelles AI 267 et AI 270 d'une superficie globale de 947 m<sup>2</sup>
- D'acheter les parcelles AI 267 et AI 270 à l'euro symbolique



- De transférer dans le domaine public communal après signature de l'acte n° du Lotissement « Le Clos du Taillis »
- D'autoriser Madame Le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION n°10							
ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE
HEULOT Carole	POUR	BOUTIMAH Nadia	POUR	JODEAU Dominique	POUR	BRIFAUT Philippe	POUR
VERNET Christian	POUR	LOISON Samuel	POUR	BOUDIER Betty	ABSENTE	GASNOT Claude	POUR
PEDEMAS Muriel	POUR	MOIREAU Annie	POUR	DOIZE Daniel	POUR	CORRE Patrick	POUR
CHOUTEAU Didier	POUR	SALAUD Guillaume	POUR	ROBERT Catherine	POUR	BERGET Patrick	ABSENT
MAINGARD Liliane	POUR	DA SILVA Ophélie	POUR	CHAPUIS Pascal	POUR	DORLEANS Dominique	POUR
BREMOND Laurent	POUR	LEFFRAY Sylvie	POUR	LAIZEAU Emilie	POUR		

21 élus ont voté POUR.

M. Christian VERNET  
Secrétaire de séance

M. Claude GASNOT  
Secrétaire de Séance

Mme Carole HEULOT  
Maire de Ruaudin

